

Janvier 2019 - N°68



édito

**Performance,
responsabilité,
confiance !**

Depuis l'année dernière, la gestion de l'eau est en bonne place dans l'agenda politique français. Il nous appartient, collectivement, d'être à la hauteur des ambitions.

Les enjeux sont reconnus, précis et d'importance. Il nous faut adapter les services publics d'eau et d'assainissement à la **transition écologique, réduire la fracture territoriale**, et enfin, **pérenniser la confiance** des usagers. Cela en maintenant pour les générations futures le haut niveau de performance dont bénéficient, globalement, les Français aujourd'hui.

Car la France n'a pas à rougir, en matière de gestion de l'eau. Bien au contraire, notre organisation fait figure de modèle et nos entreprises comptent parmi les leaders mondiaux.

Répondre au défi écologique nécessite bien évidemment d'innover. Or, maintenir notre niveau de service là où il est bon et l'élever dans les zones les moins densément peuplées, où il est parfois perfectible, suppose justement, de valoriser l'innovation et d'investir. La modernisation des infrastructures de l'eau est impérative sur tout le territoire.

C'est à un souffle nouveau, à un changement d'ère qu'aspire le secteur dans sa totalité, et l'Exécutif en a pris la pleine mesure. Saisissons donc cet élan et encourageons la responsabilité entre tous les acteurs. C'est par le développement de la **contractualisation à tous les niveaux**, (Etat, collectivités locales, agences de l'eau, financeurs, opérateurs privés ou publics), que la performance des services publics d'eau et d'assainissement franchira le cap fixé.

Puissent, cette culture de la responsabilité et de la performance, tout autant que l'objectif de confiance des consommateurs, gouverner les réflexions que mènent à présent, les acteurs à l'occasion de la deuxième phase des Assises de l'eau.

Frédéric Van Heems
Président de la FP2E

Dans ce numéro

dossier

Gestion de l'eau et économie circulaire : des solutions technologiques à l'ambition politique

Entretien

François-Michel Lambert

Président de l'Institut national de l'Economie circulaire

Assises de l'eau :

Un essai à transformer !

dossier

Gestion de l'eau et économie circulaire : des solutions technologiques à l'ambition politique

Les effets immédiats du changement climatique sur l'eau en France, confèrent à **l'adaptation de la gestion de cette ressource, un caractère d'urgence. Ils imposent une plus grande sobriété dans le fonctionnement des services publics d'eau et d'assainissement**, tant par la limitation de leur empreinte énergétique que par la préservation quantitative de l'eau. **L'inscription des services d'eau dans l'économie circulaire** est un enjeu à la fois pour les territoires et au plan national, qui doit converger avec la feuille de route adoptée sur ce thème par le Gouvernement. Les freins au déploiement de solutions déjà existantes doivent être levés et la législation reste à penser en cohérence avec cette nouvelle trajectoire. Pour accompagner les territoires qui font face à la récurrence des épisodes de stress hydrique, et aux tensions croissantes sur le partage des ressources, **les entreprises de l'eau mènent de nombreux programmes de recherche visant à** ... /... (suite page 2)



“ Limiter la réutilisation des eaux usées à l’arrosage d’espaces verts apparaît en contradiction avec la nécessité de répondre à des besoins locaux avérés “

économiser la ressource et à valoriser le potentiel énergétique des eaux usées traitées.

Les solutions technologiques éprouvées hors de nos frontières, sont maîtrisées et nécessitent, pour être généralisées, une volonté politique forte, aux plans national et local.

L’usine d’épuration innovante, maillon incontournable de l’économie circulaire

Aujourd’hui en pleine mutation, les usines d’épuration les plus modernes affichent leurs **performances environnementales dans de nombreux domaines**. Non seulement, elles passent du statut de dépollueurs d’eaux usées à celui de producteurs d’une eau prête à être réutilisée, mais aussi, elles se muent en de véritables ouvrages de valorisation des matières organiques résiduaires, auto-suffisants et producteurs d’énergie. L’usine d’épuration de dernière génération offre aux territoires et à leurs services publics d’eau et d’assainissement des solutions locales d’adaptation à la transition écologique.

Faire face à la raréfaction des ressources avec la réutilisation des eaux usées

La réutilisation des eaux usées traitées (« REUT ») permet de faire face aux situations de stress hydrique. Déployée au Moyen-Orient mais aussi dans le bassin méditerranéen en matière d’irrigation agricole, elle suscite encore quelques réticences administratives en France. En effet, si 8% des eaux usées traitées en Italie et 14% de celles traitées en Espagne, sont recyclées, en agriculture notamment, moins de 1% le sont dans l’Hexagone ! Alors que **85 départements français ont été concernés en 2018, par des arrêtés préfectoraux imposant des restrictions d’usage de l’eau**, la limitation de ces pratiques à l’arrosage d’espaces verts apparaît en contradiction avec la nécessité d’apporter des réponses concrètes à des besoins locaux avérés.

Le développement de la REUT nécessite, en premier lieu, d’assouplir la réglementation nationale en cohérence avec l’ambition affichée par la Commission européenne, de multiplier par 6 le volume des eaux usées traitées recyclées. A elle seule, l’évolution de la perception de cette solution dans l’opinion publique peut être considérée comme une incitation à y recourir. 86% des Français déclarent accepter

le recyclage des eaux usées pour une utilisation domestique, aussi bien pour l’hygiène que pour faire la cuisine¹.

En outre, la connaissance fine de la composition de l’eau usée retraitée, peut être pour les agriculteurs un avantage compétitif du fait de la maîtrise de l’équilibre de leurs terres.

La valorisation agricole des boues d’épuration, une solution gagnant-gagnant...gagnant !

La valorisation des boues résiduaires urbaines en agriculture est une filière majeure dans la gestion des eaux usées. Avantageuse pour les agriculteurs et pour les collectivités locales, elle permet d’**exploiter l’apport agronomique des boues, d’utiliser la capacité épuratrice des sols**, et de recourir à une **solution écologique et économique**. En plus des services publics et des agriculteurs, c’est donc notre environnement qui est gagnant !

Les propriétés organiques des boues les destinent majoritairement à l’épandage et au compostage, qui constituent 70% de leur valorisation, et même 80% dans les services d’assainissement gérés par les entreprises de l’eau.

Ceci étant, les évolutions législatives introduites par la loi « EGALIM », suscitent des inquiétudes quant au maintien de la possibilité pour ces « déchets organiques » d’accéder au statut de produit. Cet état de fait appelle la vigilance de l’ensemble des acteurs quant au maintien d’une cohérence de la législation en la matière, avec les objectifs de déploiement de solutions à plus faible impact environnemental.

Objectif « gaz verts » : produire du biogaz par méthanisation des boues d’épuration

Filière mature au plan technique, la méthanisation des boues résiduaires urbaines est un atout pour atteindre les objectifs de la transition énergétique en matière de production de gaz « verts » (à savoir, une production de biogaz à hauteur de 10% des volumes consommés au plan national, d’ici à 2030).

... /... (suite page 3)

Elle permet une réduction importante des volumes de boues et offre un complément de revenus pour les collectivités locales.

Depuis l'autorisation de l'injection de bio-méthane dans les réseaux de gaz urbain en 2014, de nombreuses usines ont été équipées ou sont en passe de l'être. Aujourd'hui, l'usine de Strasbourg-La Wantzen produit quelque 1,6 million de mètres cubes de bio-méthane par an, soit l'équivalent des besoins 5 000 logements. D'autres usines, comme celles de Nantes, de Lyon, de Clos-de Hilde en Gironde, d'Artois dans le Pas-de-Calais, contribuent, elles aussi, à l'alimentation des réseaux de gaz de ville.

La co-méthanisation des boues d'épuration avec des déchets organiques d'origines diverses (industrie agroalimentaire, déchets organiques domestiques), est, cependant, **une voie indispensable pour exploiter le potentiel de méthanisation des usines d'épuration.** Mais l'autorisation du mélange d'intrants dans les unités de méthanisation se heurte encore à une interprétation de la réglementation, plus restrictive en France qu'elle ne l'est dans des pays voisins. Pour être développée, elle nécessite une démarche de sensibilisation et de rapprochement du monde agricole et des services d'assainissement, dont la coopération est indispensable dans ce domaine, comme ailleurs.

Le recyclage du phosphore et la production de biomatériaux, des filières d'avenir

D'autres technologies ont ouvert la voie à la récupération et à la valorisation du phosphore contenu dans les effluents des activités industrielles, agricoles ou municipales. L'absence de législation nationale relative au recyclage du phosphore est, malheureusement, un frein au développement de cette filière prometteuse, mais encore embryonnaire. L'élaboration d'un cadre adapté doit, là aussi, permettre de faire face à l'appauvrissement, constaté au plan mondial, de cette ressource clé pour la fertilisation.

La récupération de bio-polymères dans les eaux usées rend possible la production de bio-plastiques. Le développement de ces filières ferait entre nos métiers de plein pied dans l'économie circulaire.

Pour que l'usine d'épuration « du futur » passe véritablement au présent sur l'ensemble du territoire national, **une détermination politique au plan national, confortée par une audace retrouvée au plan local, est désormais indispensable** ■



1 Baromètre TNS-Sofres/
Centre d'Information sur l'Eau
« Les Français et l'eau », 2018.

AQuæ

entretien

avec
François-Michel Lambert,

Président de l'Institut national de
l'Economie circulaire



Comment se situe la France aux plans de l'adaptation de services publics d'eau à la transition écologique et du développement de l'économie circulaire en leur sein ?

Avec la loi de transition énergétique, la France s'est engagée dans la perspective d'une société de moindre impact, d'un meilleur usage de ses ressources et d'un développement humain, économique et écologique, durable. Ceci étant, si ces concepts et objectifs sont désormais très présents dans le débat public, notre pays souffre encore d'une culture écologique trop faible et est en-deçà de l'efficacité optimale dans l'utilisation de ses ressources naturelles. Nous sommes encore loin d'un optimum environnemental en ce qui concerne l'usage de l'eau, notamment. Une récente étude réalisée par l'Institut de l'économie circulaire sur l'opportunité de la réutilisation des eaux usées traitées, a mis en évidence le manque

... /... (suite page 4)

d'appropriation française de ces solutions alternatives, comparativement à d'autres pays qui en font une véritable stratégie. L'abondance globale de l'eau dans notre pays ne doit pas exclure l'opportunité de solutions alternatives pour les zones moins pourvues ni une vision d'avenir au niveau national par l'optimisation des usages.

Les acteurs de l'eau et les usagers des services ont-ils pris pleine conscience de leur contribution potentielle à l'économie circulaire ?

Il y a quelques acteurs précurseurs, mais j'estime que nous n'avons, pour l'heure, pas encore de pensée intégrative de l'économie circulaire pour l'utilisation des ressources en eau, jusqu'au « dernier centilitre ». Aujourd'hui encore, notre facilité d'accès à l'eau, de même que l'abondance d'autres ressources et la productivité de nos terres, ou encore la facilité à acheminer l'eau depuis certains territoires jusqu'à d'autres, voisins, sont des freins à une pleine mobilisation des acteurs sur ces sujets. Certains territoires progressent néanmoins, à l'instar de la Métropole du Grand Paris, dont d'autres devraient s'inspirer.

“ L'abondance globale de l'eau en France ne doit pas exclure l'opportunité de solutions alternatives pour les zones les moins pourvues “

Parmi les innovations maîtrisées aujourd'hui, laquelle présente le plus fort potentiel pour répondre à l'objectif de préservation des ressources ?

La réutilisation des eaux usées traitées est un formidable catalyseur de l'économie circulaire sur les territoires. Cette solution alternative répond non seulement aux enjeux relatifs à l'eau, mais aussi, du fait du caractère local de cette ressource, elle oblige les parties prenantes à adopter une pensée territoriale, allant jusqu'à exploiter toutes les ressources solides issues du traitement des eaux usées.

Quels sont aujourd'hui les leviers ou les freins au développement de l'économie circulaire dans les services d'eau et d'assainissement ?

Quatre leviers sont essentiels au développement de l'économie circulaire: **une fiscalité adaptée et incitative**, une réglementation assouplie et elle aussi incitative à la mise en oeuvre de projets participant à l'économie circulaire. Il en est de même **des aides économiques** pour mettre en place de nouveaux modèles, sur le plan technologique notamment. Et surtout, **une meilleure information et une démarche de formation** sont indispensables pour faire évoluer

la perception de la réutilisation des eaux usées traitées par les citoyens et les acteurs publics. Il est urgent d'éveiller les consciences à l'impérativité d'une plus grande sobriété sur les ressources en eau et de renforcer l'acceptabilité des projets qui y tendent. Aujourd'hui par exemple, le scepticisme quant à l'utilisation des eaux usées traitées pour notre agriculture est sans cohérence avec la consommation en abondance de produits importés qui ont été cultivés avec des eaux traitées issues d'usines d'épuration, comme c'est le cas pour une grande proportion de tomates, de fraises, et même pour 80% des avocats consommés dans l'Hexagone...Il faut informer les consommateurs sur des pratiques qui fonctionnent très bien hors de nos frontières, et qu'ils ont déjà

acceptées sans le savoir !

Que doit-on attendre des entreprises de l'eau pour contribuer de manière opérationnelle au développement de l'économie circulaire ?

Les entreprises de l'eau sont des acteurs clés, incontournables, qui sont un moteur essentiel de la performance environnementale notamment. Mais il appartient au Politique de créer un cadre propice à leur engagement dans la promotion et la mise en oeuvre de solutions participant au développement de l'économie circulaire dans les services publics d'eau et d'assainissement, desquelles comme la réutilisation des eaux usées traitées. ■

La FP2E adhère à AMORCE

A l'automne dernier, la FP2E a rejoint AMORCE, principal réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités locales et d'autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et, plus récemment, de gestion de l'eau. Notre fédération contribuera aux réflexions des membres de l'association sur l'adaptation des services d'eau aux nouveaux enjeux des territoires et aux liens entre eau, énergie et agriculture.

Budget des agences de l'eau : la pression financière s'accroît

Malgré l'étendue du champ d'intervention des agences de l'eau, le montant maximal des moyens dont elles disposeront dans le cadre de leur 11^{ème} programme (2019-2024), a été abaissé de 13,8 milliards d'euros à 12,6 milliards d'euros - soit 2,1 milliards d'euros par an. En plus de cette baisse, la loi de finances 2019 prévoit une variabilité des « plafonds mordants » entre les bassins versants. De surcroît, en plus d'une participation au financement de l'Agence française pour la biodiversité, une contribution financière des agences de l'eau est prévue au bénéfice de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à hauteur de 280 millions d'euros.

Le chiffre clé

500 millions d'euros,

c'est le budget consacré par les agences de l'eau à l'adaptation des services publics d'eau et d'assainissement au changement climatique, sur l'ensemble du 11^{ème} programme.



Assises de l'eau : un essai à transformer !



Après l'annonce des Assises de l'eau faite par le Président de la République lors du Congrès des Maires fin 2017, le Premier Ministre a rendu publiques, le 29 août dernier, les premières orientations retenues dans ce cadre.

La profession a accueilli positivement les annonces faites par le Premier Ministre et a souligné que les organisateurs des Assises, le Secrétariat d'Etat et Jean Launay - rapporteur des Assises, ont su :

- élargir les réflexions au-delà du seul sujet des fuites d'eau, initialement envisagé comme prioritaire,
- comprendre le caractère éminemment local des problématiques liées à la gestion de l'eau,
- faire preuve d'imagination pour trouver de nouvelles sources de financement, indispensables pour relancer l'investissement,

Comme d'autres acteurs, la fédération a relevé :

- la réaffirmation du rôle des élus locaux, et de celui des agences de l'eau,
- l'attention des parties prenantes à la résorption de la fracture territoriale, soulignée par la FP2E depuis 2017,

... /... (suite page 6)



Assises de l'eau : un essai à transformer !

- les bases de solutions complémentaires apportées aux questions à caractère social, en matière d'accès à l'eau (généralisation des « chèques eau » pour lesquels les entreprises de l'eau ont été des précurseurs),
- les préoccupations relatives à la confiance des Français, que doivent gagner les services ; cela nécessitant d'en renforcer la transparence, y compris dans les régies.

La FP2E apprécie également la **logique de performance et de contractualisation** des services publics d'eau dans laquelle s'inscrit la démarche des Assises.

Ces annonces sont, toutefois, perçues par la profession comme un « essai à transformer ». Ainsi, est vivement attendue la traduction effective du fléchage des financements des agences de l'eau vers les services d'eau et d'assainissement, afin d'infléchir la lente érosion du principe de stricte affectation des recettes des services à leur fonctionnement.

Des inquiétudes demeurent, néanmoins, quant aux prélèvements de l'Etat sur le budget des agences de l'eau. Ce point est une

préoccupation pour l'ensemble des acteurs, qui espèrent que le Gouvernement limite drastiquement les ponctions sur les factures d'eau.

Cap sur le second volet des Assises de l'eau

Début novembre, a été ouverte la deuxième séquence de ces Assises, sous la Présidence de François de Rugy et d'Emmanuelle Wargon. A cette occasion, le Ministère d'Etat a rappelé le caractère local des compétences « eau et assainissement », et a précisé les trois axes principaux du travail de cette 2^{ème} phase qui se déroule en ce 1^{er} trimestre 2019 : **économies d'eau, protection des captages, partage de la ressource.**

Partie prenante de ce second volet, la FP2E mettra en lumière les solutions mises en œuvre par les entreprises pour développer la sobriété des services d'eau et contribuer, en lien avec le monde agricole, à la protection des ressources. Les entreprises de l'eau forment le vœu que ces Assises de l'eau deviennent le socle d'une gestion performante de la ressource et des services d'eau et d'assainissement, reposant sur **deux principes à refonder : celui « du pollueur payeur » et celui selon lequel « l'eau paye l'eau » !** ■

